

Foyer d'Éducation Populaire de Grazaillles

Règlement Intérieur GYMANSTIQUE, JUDO, DANSE, NATATION ENFANTS

Horaires :

Respecter l'horaire, c'est respecter le travail d'autrui

REGLEMENTATION CONCERNANT LA TENUE

La propreté corporelle est indispensable

Une tenue vestimentaire adaptée au sport est conseillée.

TENUE DE JUDO

KIMONO et CEINTURE OBLIGATOIRE Cheveux attachés tee shirt blanc pour les filles en dessous de la veste du kimono,

NATATION

MAILLOT 1 PIECE POUR LES FILLES + BONNET DE BAIN+ LUNETTE

MAILLOT POUR LES GARCONS PAS DE SHORT + BONNET DE BAIN+ LUNETTE

Gymnastique

SURVETEMENT et BASKET, Cheveux attachés

MERCREDI APPRENANT

Tenue appropriée selon l'activité choisi, cheveux attachés

Port de bijoux INTERDIT pour TOUTES ACTIVITÉS

Pour l'hygiène une protection est demandée pour l'utilisation du matériel emprunté.

Le port de chaussures et serviette sont interdits dans l'enceinte de la piscine.

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas mâcher. Manger de bonbons chewing-gum ou autres,

Toute participation à un cours implique le respect des autres adhérents du cadre d'animation, du personnel de la PISCINE et GYMNASSE DE GRAZAILLES du personnel du CIAS MAX SAVY .

Montres, Bijoux, Objets de valeurs et effets personnel

Le FEP, La municipalité, le CIAS MAX SAVY le GYMNASSE et la PISCINE DE GRAZAILLES ne pourront être tenus pour responsable des pertes et vols qui pourraient survenir. Ne pas laisser des objets précieux dans les vestiaires.

RESPONSABILITÉ

NATATION

Les personnes doivent accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la PISCINE et s'assurer de la présence du MAITRE NAGEUR avant de les laisser et récupérer leur enfant la fin des cours à l'entrée de la PISCINE aux heures, dites lors de la première les parents ne peuvent rester aux cours de leurs enfants. Les MAITRES NAGEURS et l'association ne peuvent être considérés comme responsable des enfants en dehors des cours.

MERCREDI APPRENANT, JUDO, GYM

Les personnes doivent accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la salle et s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser et récupérer leur enfant la fin des cours à l'entrée de la salle aux heures dites lors de la première séance les parents ne peuvent rester aux cours de leurs enfants. Les professeurs et l'association ne peuvent être considérés comme responsable des enfants en dehors des cours.

ABSENCE

En cas d'absence. Vous devez prévenir le bureau de l'association. Par **SMS ou MESSAGE VOCAL au 07-83-26-49-87**

RESPECT DES LOCAUX

NATATION

Ces cours sont pratiqués à la Piscine de GRAZAILLES

La reprise des cours (horaires et lieux) est annoncée par la plaquette pour la saison à venir, en fonction de la disponibilité de la PISCINE, la municipalité restant seul maître des lieux en dernier ressort.

L'association ne dispose pas de la PISCINE pendant les vacances scolaires. il n'y aura donc aucune activité pendant ces périodes, La municipalité étant maître des lieux, les cours devront être annulés en cas de d'organisation scolaire ou autres.

RESPECT DES LOCAUX

SALLE POLYVALENTE, GYMNASSE DE GRAZAILLES

Ces cours sont pratiqués dans les locaux de la municipalité.

La reprise des cours (horaires et lieux) est annoncée par la plaquette pour la saison à venir, en fonction de la disponibilité de la salle polyvalente ET du gymnase, la municipalité restant seul maître des lieux en dernier ressort.

L'association ne dispose pas de la salle polyvalente ni du Gymnase pendant les vacances scolaires. il n'y aura donc aucune activité pendant ces périodes, La municipalité étant maître des lieux, les cours devront être annulés en cas de réunion de quartier. Assemblée générale, élections ou autres.

ADHESION et COTISATION

Tout membre de l'association FEP doit être à jour de son adhésion et cotisation dès le premier cours. Celle-ci est annuelle, pas de remboursement en cours d'année quel qu'en soit la raison

SANCTIONS

Le maître-nageur, les animatrices, animateurs en accord avec le bureau du FEP et le président peuvent interdire l'accès à la piscine ou en salle et gymnase en faire sortir un pratiquant en cas de :

-Non-respect d'un ou de plusieurs articles du présent règlement

-Chahut ou détérioration du matériel. Dans la salle polyvalente, dans le gymnase, dans la piscine, dans les vestiaires, dans les sanitaires.

Selon la gravité des faits, le FEP peut décider l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du pratiquant sans remboursements des cotisations versées pour la saison en cours

DATE : NOM et PRENOM de l'ENFANT :

Section* : Natation JUDO Mercredi apprenant GYMNASTIQUE

Nom , prénom et Signature du responsable légal :

*Cocher la mention utile

Foyer d'Education Populaire de Grazaillès
1 rue du Moulin de la Seigne 11000 Carcassonne

☎ 04-68-71-32-80

✉ fepgrazaillesinscription@gmail.com